

Conseil de la langue française (CLF)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
		2023 10 à 2026 06
Shafie, Anihita	Représentante ou représentant des services de soutien académiques	Nommée par le VRER 2023 10 2026 06
Roy, Maxime (T) (Élu par le SAC – respect du mandat)	Personne étudiante du campus d'Edmundston	Choisi par l'AGÉÉUMCE 2022 05 à 2024 04
Tankou Noumy, Gaspard	Personne étudiante du campus de Moncton	Choisi par la FÉCUM 2023 10 à 2024 03
	Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisi par AÉUMCS
	Personne étudiante de cycles supérieurs d'un des trois campus	Choisi par la FÉCUM
Roy, Mélanie	Membre du personnel du VRER à titre de secrétaire du comité (sans voix délibérative)	D'office

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeuse ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.